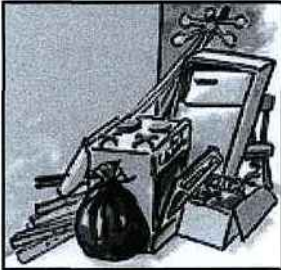


Auteur : Sylvia BARON - Date de publication : 20/10/2014 - Rubrique : Dépêches - © dechetcom.com 2014

Paris lance la déchèterie pour piétons : et ça marche!



> La déchèterie mobile gagne du terrain ; peu nombreuses il y a encore quelques années seulement, elles séduisent de plus en plus de petites communes, mais pas seulement. Ainsi, Paris installe son premier éco-point mobile, inauguré tout récemment : il aura pour vocation d'être « pratique », notamment pour se débarrasser de petits encombrants...

◆ Malgré l'existence de sept centres de valorisation et d'apport des encombrants (CVAE, ex-déchèteries) et du dispositif d'enlèvement sur demande, il n'est pas toujours évident de se débarrasser de certains objets dans la capitale, d'autant que les petits nerfs des possesseurs de voiture parisiens ayant savamment été mis à vif via une politique anti-bagnoles, près d'un ménage parisien sur deux, ne possède pas de voiture.

↳ L'éco-point Mobile, se posera en complément des conteneurs à verre déjà installés et de l'expérimentation en cours, de composteurs dans les jardins publics du 12 et 13èmes arrondissements : il ne s'adressera qu'aux piétons. Une remorque « peu encombrante et facile à mettre en place (moins de 10 minutes) grâce à un véhicule de type fourgon », et le tour est joué : l'installation est prête et pourra recevoir 1,5 tonnes, de cartouches de toner, petits DEEE (électroménager, téléphones portables), peintures, piles, radios, cartons, consommables informatiques, lampes, radiographies, etc ...

↳ Pour l'heure, l'éco-point a été installé le 1er et 3ème samedi du mois, rue Cardinet, dans le 17ème arrondissement. Grâce aux votes des internautes, cette façon d'envisager la collecte de certains déchets a retenu l'attention des autorités qui envisagent la mise en place progressive d'une dizaine d'exemplaires de ces déchèteries mobiles signée Sepra Environnement (qui avait imposé la « Moving-tri » ; une déchèterie mobile pour les encombrants renforçant le maillage des déchèteries fixes mises en place par les collectivités.

